

FORMATION D'ARBITRES REGIONAL ET NATIONAL

La Commission Régionale du Corps Arbitral met en place durant l'intersaison 2014-2015 une formation d'arbitre régional et national en cyclisme traditionnel (route, piste, cyclo-cross).

Cette formation se veut à la fois pratique et théorique, afin de permettre aux candidats d'aborder "sur le terrain" et lors de réunions d'échanges et de dialogue, les différents aspects de cette fonction.

Conditions :

- Etre licencié à la FFC en 2014 et 2015
- Avoir 16 ans minimum en 2014

FORMATION THEORIQUE

Trois journées de formation seront organisées, dans les locaux du CDOS 93 à PANTIN aux dates suivantes :

- **Samedi 10 janvier**
- **Samedi 24 janvier**
- **Dimanche 1er février**

de 9 h à 17 h.

Les repas pourront être pris en commun à la charge des candidats.

La présence des candidats est indispensable à chacune de ces journées. Un contrôle de connaissances sera fait en fin de journée, sur la base des notions abordées.

EXAMEN

L'examen se déroulera le **dimanche 8 février 2015** dans les locaux du CDOS 93 à PANTIN, de 9 h à 13 h, et comportera deux parties : une épreuve écrite et une épreuve orale.

Barème :

- contrôle de connaissances : 10 points chacun
- épreuve écrite : 50 points
- épreuve orale : 20 pts

REUSSITE A L'EXAMEN

Outre le respect des conditions précisées ci-dessus, un candidat sera reçu s'il obtient une note à l'examen supérieure ou égal à 70 points sur 100.

FORMATION PRATIQUE

Les candidats ayant été reçus à l'examen d'arbitre régional s'engagent à être présent sur un minimum de cinq épreuves de février à juin 2015, dont au minimum deux sur route et deux sur piste.

Ils seront sous la responsabilité d'un arbitre du Comité d'Ile de France, qu'ils devront accompagner dans l'ensemble de ses tâches afin d'appréhender l'ensemble des missions qui leur seront confiées dans le futur.

Remarques :

- Ils ne pourront prétendre à une indemnité de déplacement de la part du club organisateur.
- En aucun cas, ils ne pourront remplacer un arbitre officiellement désigné par la Commission Régionale.

Candidats à l'examen d'arbitre national :

Le candidat devra justifier d'avoir officié en tant qu'arbitre régional durant au moins une saison. Dans le cas contraire, il devra suivre les mêmes obligations que les candidats à l'examen d'arbitre régional.

Si vous êtes intéressé par cette formation, merci de prendre contact auprès de :

Alain BRISEUX, Président de la Commission Régionale du Corps Arbitral,
par mail : a.briseux@cif-ffc.org